



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

PRINCIPES D'ÉQUIVALENCE DU DIPLÔME DE FORMATION CONTINUE DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ (DAS-DomES 2022-2025)

1. Des équivalences pour le diplôme de formation continue dans le domaine de l'enseignement spécialisé (DAS DomES) peuvent être octroyées pour les unités de formation du domaine 3 *Tâches collaboratives et besoins éducatifs particuliers* :

i) *UF Travail en réseau et collaboration multiprofessionnelle (2cr)*

ii) UF à choix (2cr):

- *Travail en équipe en école de pédagogie spécialisée*
- *Enseigner et collaborer en classe intégrée*
- *Collaborer en contextes inclusifs*

iii) *UF Des besoins éducatifs particuliers aux conditions pédagogiques et didactiques (3cr)*

iv) UF à choix (3cr)

- *752254 - Intervenir auprès d'élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages scolaires*
- *F4E40201 Élèves présentant des déficiences sensorielles : besoins éducatifs particuliers et actions éducatives*
- *UF à mutualiser d'autres programmes de la Section des sciences de l'éducation et de l'Institut universitaire de formation des enseignants selon profils des fonctions et contextes des candidats*

2. Le Comité directeur statue sur l'octroi d'équivalences sur préavis d'une commission d'équivalences.

3. Les équivalences sont octroyées sur la base des PV de notes et des attestations de participation à des formations antérieures.

4. Une ou plusieurs UF du domaine 4 sont octroyées en équivalence lorsque :

- l'UF a été créditée lors de la formation antérieure à l'Université de Genève (équivalence automatique) ;
- l'étudiant a suivi lors de ses formations antérieures des unités de formation représentant *a minima* 6 crédits ou l'équivalent de 150h de volume de travail sur des thématiques liées à l'UF demandée en équivalence.

Document approuvé par le Comité directeur le 7 novembre 2022.